ALBUM

Samuel Alfred AUBERT

L'atelier,

La fin d'une époque,

La cabane : Le Noisetier,

Le cyclone de 1971







LE TRIOMPHE DE L'HABILETE

DANS LA PRECISION

LA FINITION

L' INGENIOSITE.



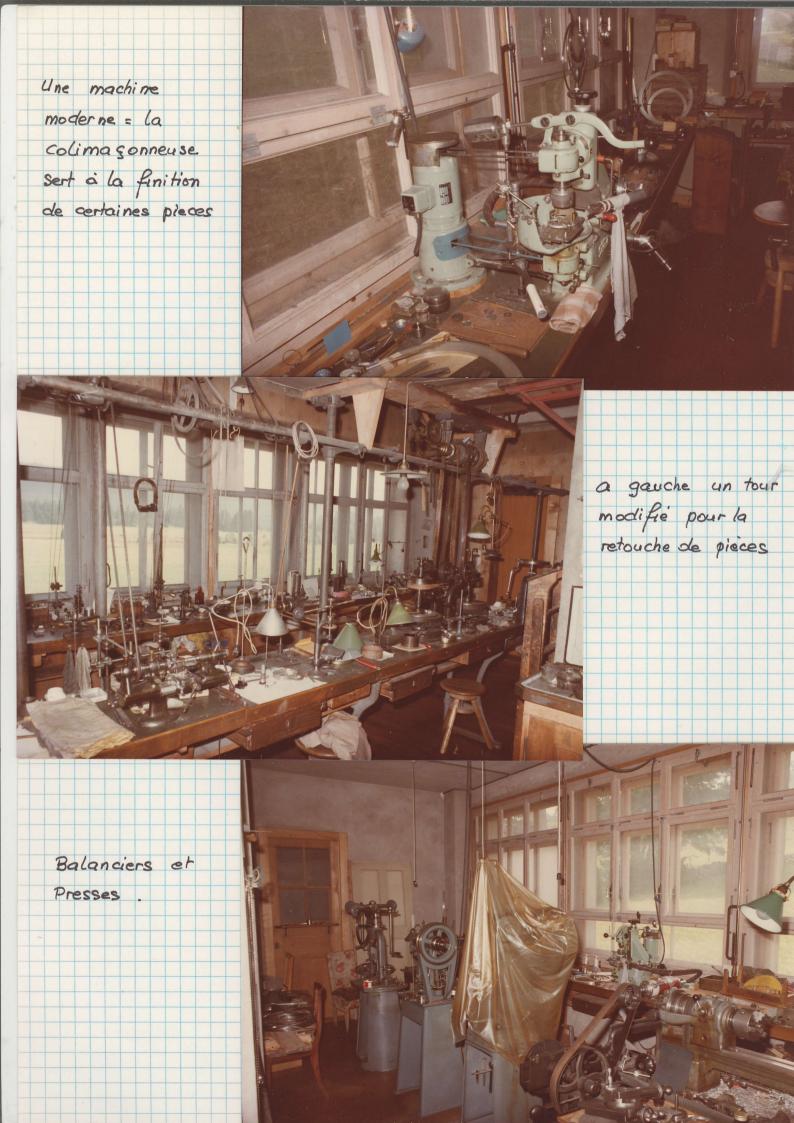
S. A. AUBERT & C° Le Sentier

Raquettes et coquerets Plaques contrepivots Polissage d'aciers : plats, angles ; gouges en qualité soignée et extra-soignée Etampes - Découpages - Repassages carte de visite datant de 1925



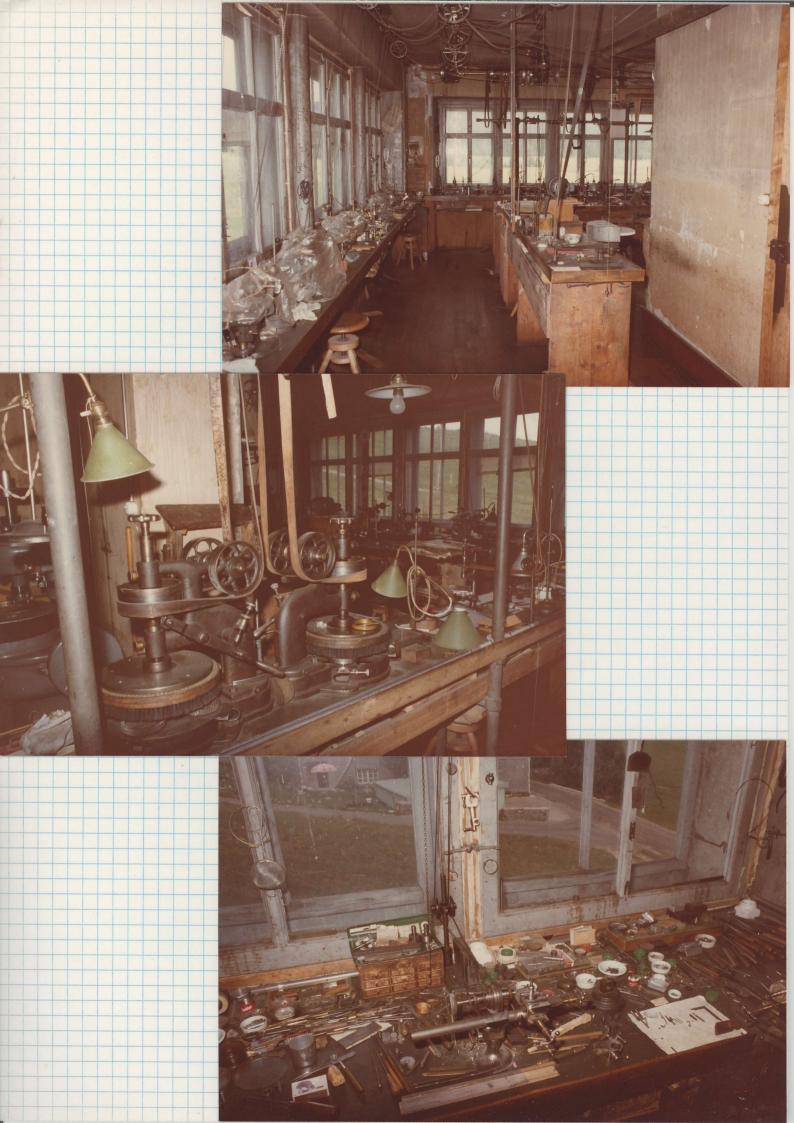
La maison de Mr. S.A. AUBER hiver 80/81

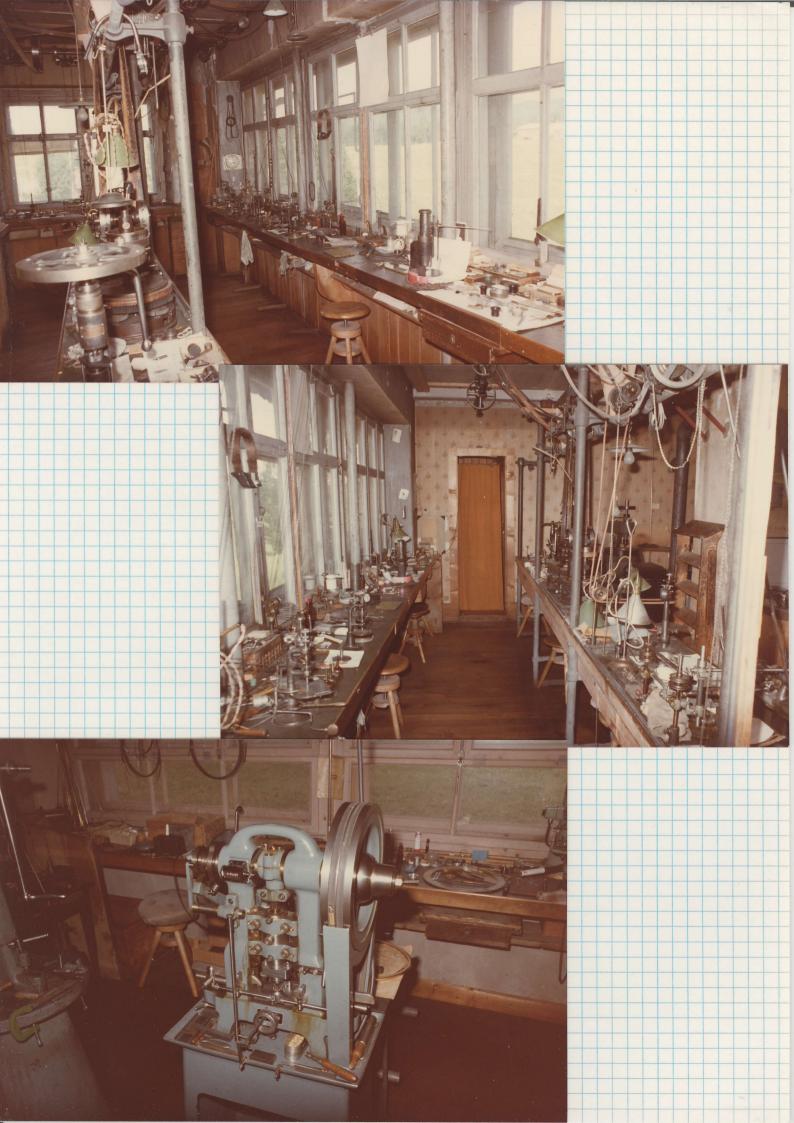
ET LA FIN D'UNE EPOQUE

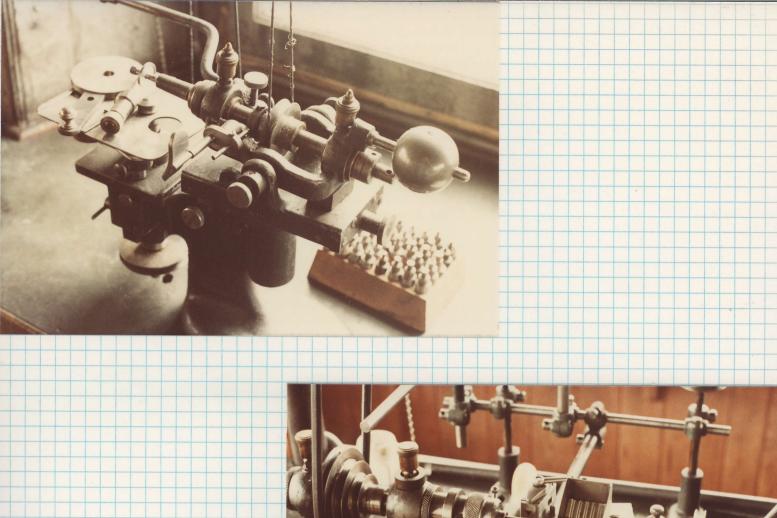




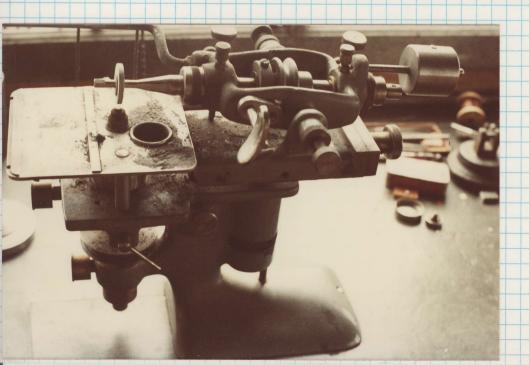














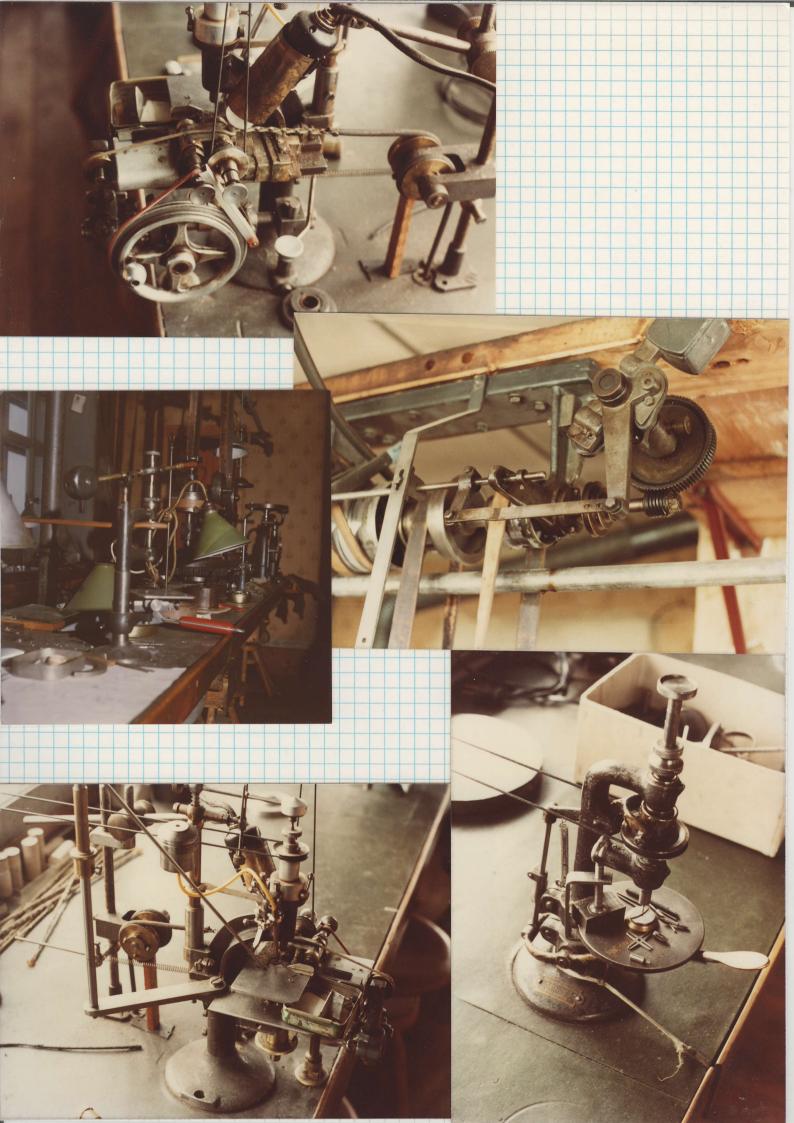


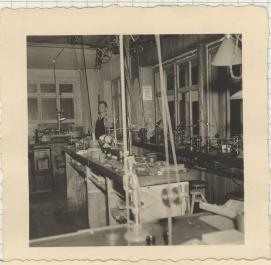
















Manufacture de Montres et Mouvements

LE RISOUD

LA RÉPÉTITION

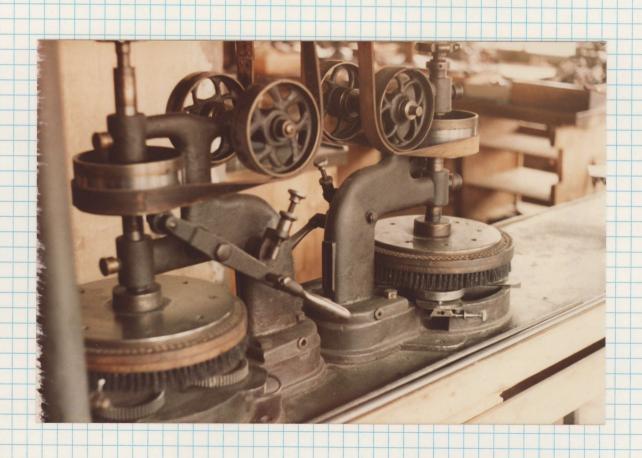
La Plus Simple
La Mieux Fabriquée
La Plus Appréciée
La Meilleur Marché
LE SENTIER

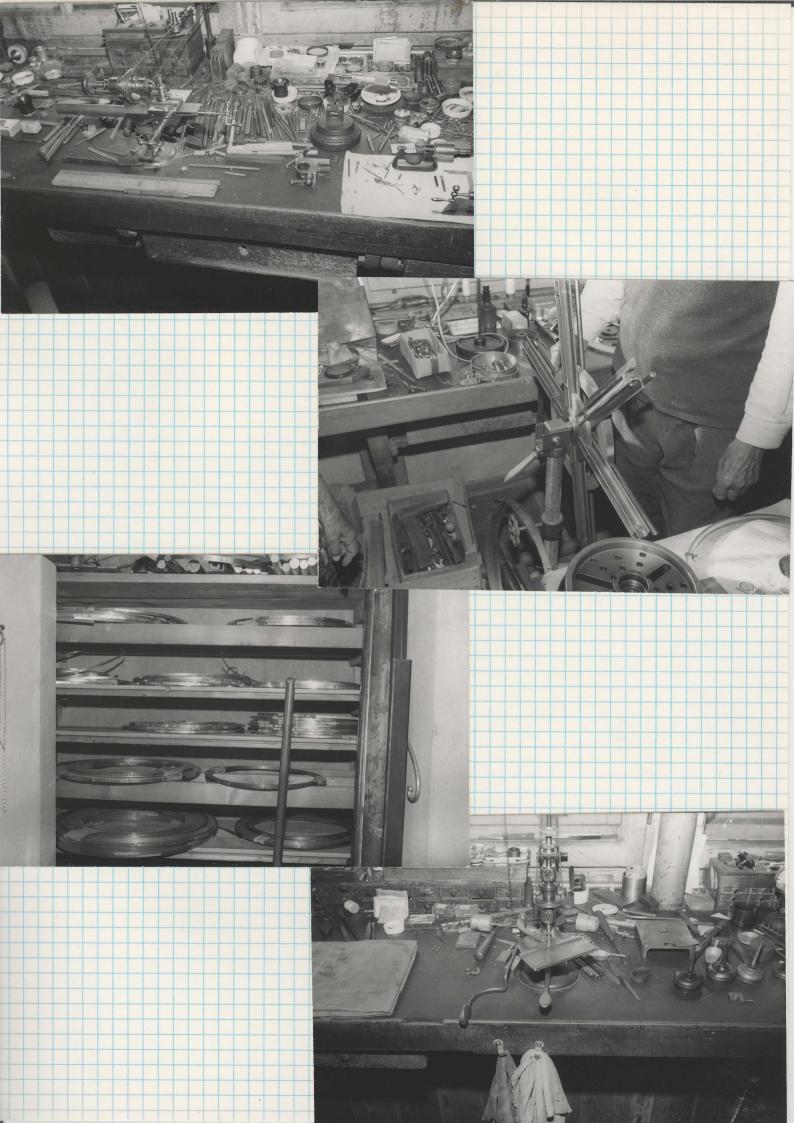
VALLÉE DE JOUX.

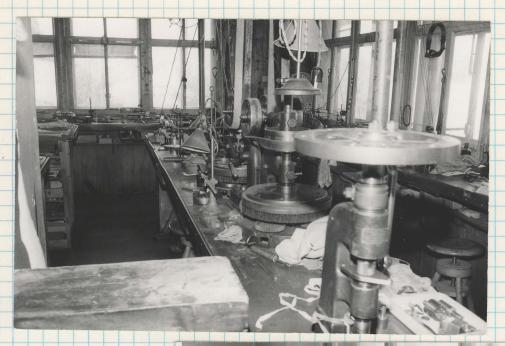
H. MAGNENAT-LECOULTRE

DÉPOSÉ





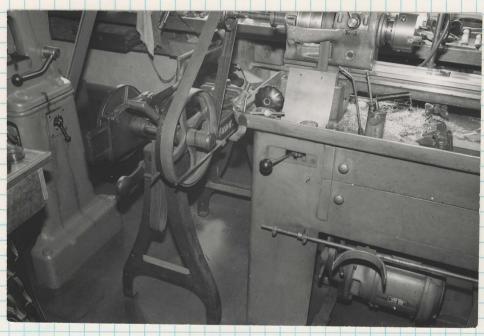




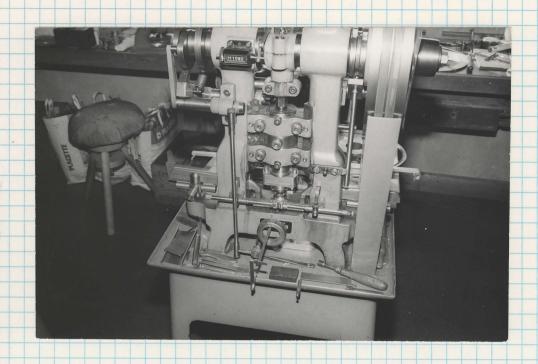


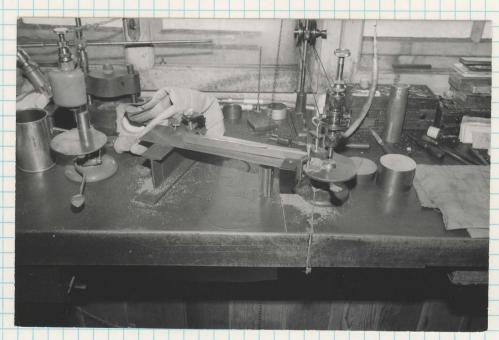




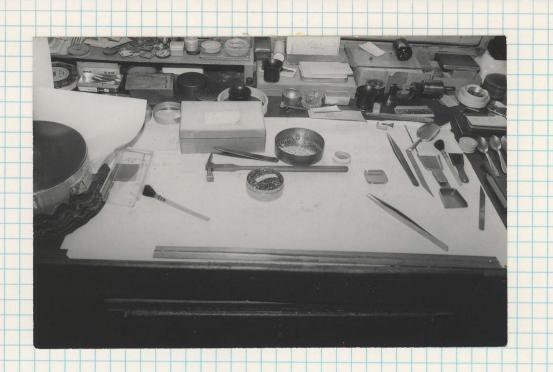












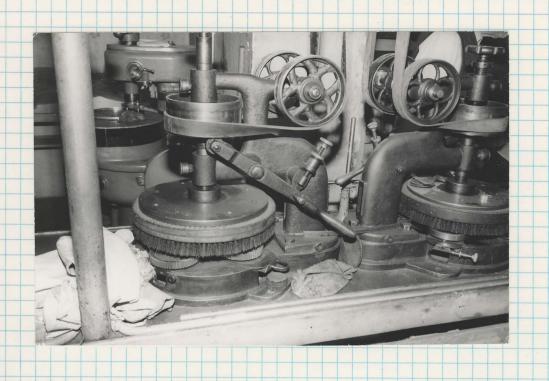












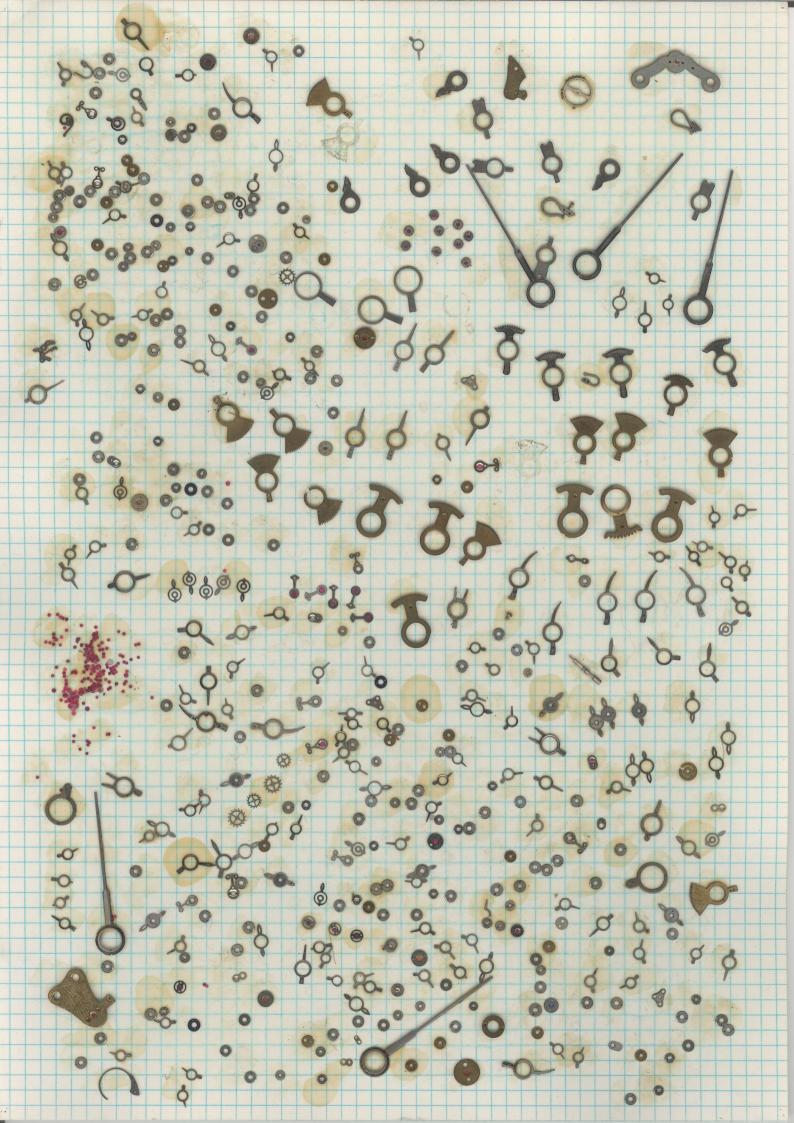
















Raquettes et Coquerets tous genres, grandeurs et qualités

Ressorts régulateurs - Bouts de Ponts Masses = Couvre-Pitons

> Atelier de Polissage d'Aciers Gouges, angles et surfaces

> > Contrepivots
> > Rubis, Vermeil, Grenat
> > Bleu scientifique

E3



Fabrique de Fournitures d'Horlogerie

S. A. AUBERT & Cº, Le Sentier

Contrepivots
Rubis et Saphir
en tous genres

Sertissage de Coquerets

Plaques et Huits acier

Finissage de Raquettes
Ressorts, Masses,

Ressorts, Masses, Mécanismes Sam. Aubert-LeCoultre

Fournitures d'Horlogerie

Le Sentier

Le



RAQUETTES ET COQUERETS
TOUS GENRES

SHOCK-ABSORBER

RESSORTS RÉGULATEURS

FABRIQUE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE

S.A. AUBERT & Co

LE SENTIER

C O M P T E D E CHÈQUES POSTAUX II. 1504 TÉLÉPHONE No. 79

LE SENTIER, le (Vallée de Joux)

FABRIQUE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE

S.A. AUBERT - LE SENTIER

RAQUETTES ET COQUERETS RESSORTS RÉGULATEURS PLAQUES CONTRE-PIVOTS BOUTS DE PONTS VALLÉE DE JOUX (SUISSE)

POLISSAGE D'ACIERS COLIMAÇONNAGES DÉCOLLETAGES ET DÉCOUPAGES M É C A N I S M E S

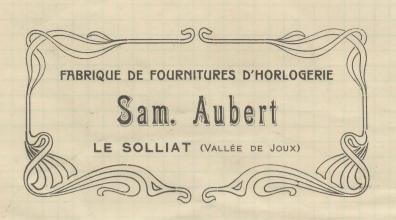
le

DOIT

ORDRE BULLETIN N° QUANTITÉ

PRIX PRODUITS

PRIX PRODUITS



No.

aleur

1'Ordre de

Le Solliat, 1

WH H On Vendredi 8 mai 87



A voir samedi au Musée du Fer, à Vallorbe, une séance de forge à quatre marteaux ! Mais le musée, lui, est ouvert tous les jours.

Brave

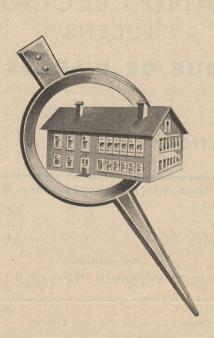
Le Soufflet de forge exposé au Musée du Fer de Vallor be provient de l'atelier de S.A. AuBERI

Il semblerait que,
dans le passe, cet
atelier etait utilisé
pour fondre des
Cloches.

S.A. Aubert l'utilisant Aour la trempe de pièces et d'outils

en acier

VAUD 671



Toute la raquetterie de qualité Polissages d'aciers soignés Surfaces, angles, gouges, etc.

S. A. AUBERT & Co

LE SENTIER

Maison tondée en 1918 Téléphone (021) 8 55 79





LA VALLEE DE JOUX

Le Sentier, le 5 mai 1981.

p.a. ETVJ 1347 <u>LE SENTIER</u>

> Madame Jean GUBLER 14, Ch. des Tines 1260 - NYON -

Concerne: liquidation de l'atelier de M. Samuel AUBERT, Derrière-la-Côte.

Madame,

Nous vous remercions infiniment d'avoir reçu, le samedi 2 courant, MM. Monnier, Rochat et Reymondin. Notre association est très intéressée pour la conservation des machines, transmissions, outillages et fournitures de votre père. Notre intention est de préserver ce matériel de la destruction pour pouvoir recréer, dans un futur musée, un atelier portant le nom de votre père. Dans ce but, nous vous faisons les propositions suivantes:

- Nous nous chargeons de démonter et de récupérer d'ici les vacances d'été 1981, tout l'atelier à l'exception des machines plus récentes.
- Pour ces dernières: 2 bloqueuses Dixi, 1 tour 102, 2 presses Stutzmann, 1 colimaçonneuse Sallaz, 1 balancier, nous avons déjà pris contact avec les maisons Luthy et Muller qui vous feront, sans engagement, des offres de reprise après les avoir vues sur place.
- L'ETVJ, par l'intermédiaire de son fonds "Musée", vous verse, d'ici fin mai 1981, la somme de fr. 3'500.--.

De votre côté, vous vous engagez à ne traiter qu'avec notre association.

Compte tenu du travail important à réaliser d'ici les vacances, nous aimerions pouvoir commencer le plus tôt possible dès votre accord.

Nous avons pris bonne note que vous accepterez de mettre à notre disposition, dans la mesure du possible, un historique de l'atelier, de même que des documents ou photos.

Nous espérons vous donner satisfaction et nous engageons à tout faire pour que le matériel de votre père soit mis en valeur et "transmis" aux générations futures.

Nous vous remercions d'avance et vous prions de recevoir, Madame, nos salutations les meilleures.

Le président

dh-A. Reymondin

Le secrétaire

G. Monnier

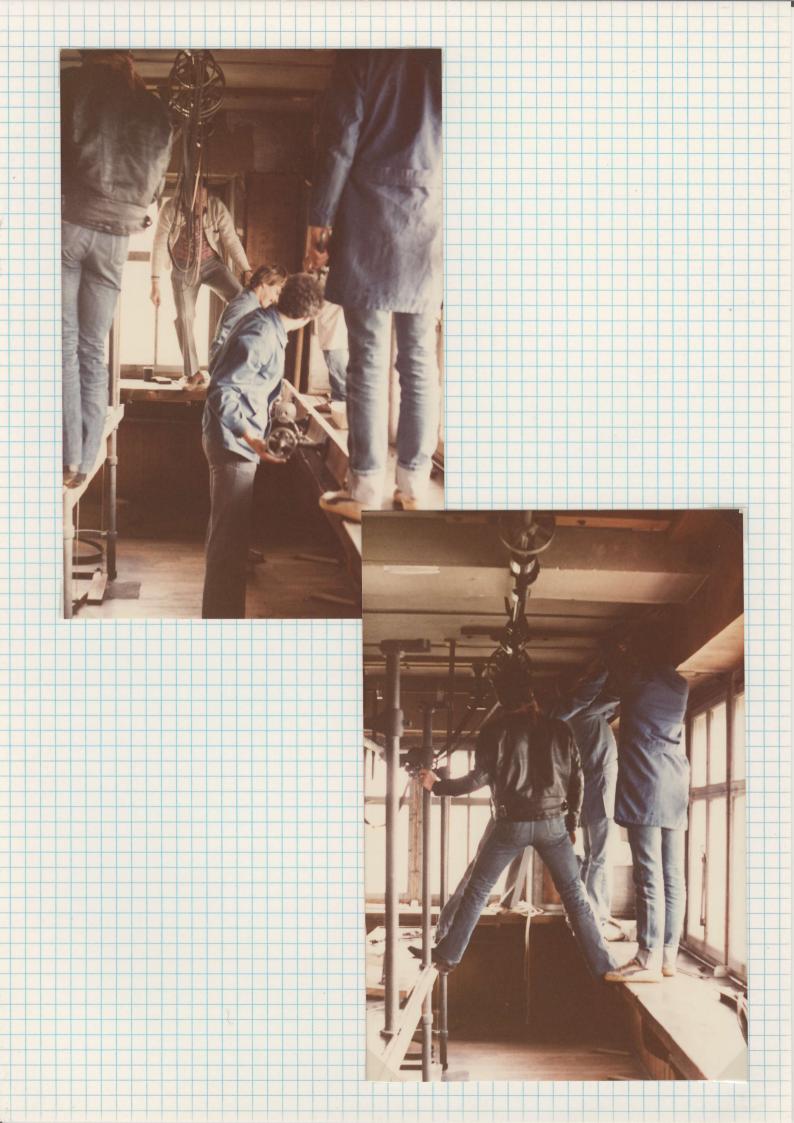




les élèves de
l'écde d'Horlogerie
du Sentier
de Montent l'atélier
de 5, A. Aubert
Par la Suite la
maison sera
Vendue et
transformée en
habitation par
Son mouveau
Propriétaire











BAIL à LOYER

Entre Mme. Vve. Magnenat-Lecoultre, Derrièrela-Côte, diune part, et Mr. Sam. Aubert, au dit 144u diautre part, il est convenu ce qui suit:

Mme. Vve. Magnenat-Lecoultre, loue à Mr. Sam. Aubert

10. Un appartement comprenant trois chambres et une cuisine avec eau sous pression, au ler. étage, une chambre au pignon, coté bise, bucher, cave avec jou-issance d'un jardin situé au lieu dit " Le Pré " de la chambre à lessive et droit d'exploitation d'une toise de tourbe annuellement.

20. Un atelier situé au 1er. étage, avec bucher, jouissance de linstallation du four à tremper situé au rez-de-chaussée, côté vent, du lave-mains situé au vestibule, deun fourneau dans le dit abelier et droit d'exploitation d'une toise de tourbe annuellement.

Le locataire se réserve le droit d'installation de toute machine et appareil nécessaire à son entre prise, le droit de modifer à son gré les horaires pour le trav vail de nuit et du dimanche.

La location de ces locaux est fixée à Fr. 450 .-par an, payable à raison de Fr. 37.50 chaque fin de mois.

Le présent bail est conclu pour une durée de trois ans, échéant le 31 Décembre 1931, avec effet rétrospectif au 1er. Janvier 1929. L'avertissement de résiliation de part et d'autre doit être donné six mois à l'avance. En cas de non résiliation, la présente convention se renouvelle tacitemant d'année en année; la résilistion ne pouvant intervenir que six mois avant léchéance.

Le présent bail annule toute convention antérieure.

Ainsi fait en deux doubles, à Derrière-la-Côte. le Sept Février Mil-neuf-cent-vingt-neuf.

Veuve Magnerat Sam. Aud Secontre

La cabane Le Noisetier





































le Portail de Samuel



la Frontière ETE 1956



le Not se fier
ré Nové et transformé
par Janiel Rosset
nevier de S.A. Rebert



La Parisette

Propriété de

La famille

treglan

bose freire de

S. A. Lubert

A LA VALLÉE DE JOUX

26 août 1971

81 ans après presque jour pour jour

LE CYCLONE

frappe à nouveau à la même place

Tirage à part des textes, photos et graphiques de la

FEUILLE D'AVIS DE LA VALLÉE DE JOUX

parus dans les numéros des le, et 8 sept. 1971

Imprimerie IR. Dupuis, Le Sentier

A LA VALLÉE DE JOUX

26 août 1971

81 ans après presque jour pour jour

LE CYCLONE

frappe à nouveau à la même place

Tirage à part des textes, photos et graphiques de la FEUILLE D'AVIS DE LA VALLÉE DE JOUX parus dans les numéros des 1er et 8 sept. 1971

Imprimerie R. Dupuis, Le Sentier

































